

Art. 1. A qui s'adressent les webinaires ?

Les webinaires proposés par l'ONIFF PL sont destinés aux professionnels libéraux en cours d'exercice à jours des cotisations URSSAF ou en voie d'installation.

Art. 2. Quelle prise en charge financière ?

D'une valeur de 125€ par participant pour 3h et 250€ pour une journée, chaque formation est intégralement prise en charge par le FIF-PL dans le cadre d'une convention avec l'ONIFF PL, sans impact sur les jours disponibles de chaque professionnel libéral auprès du FIF-PL.

Art. 3. Modalités et conditions d'inscriptions

L'inscription se fait via le formulaire d'inscription joint au programme, en ligne. Après inscription, les participants recevront un mail de confirmation de l'inscription. Certains programmes font l'objet d'un envoi de questions avant la date du webinaire, afin de permettre aux intervenants d'évaluer le niveau des connaissances et d'attente des participants. Ces questionnaires n'engagent pas les participants.

24h avant le webinaire, tous les participants inscrits reçoivent un code de connexion avec le rappel du webinaire.

Art. 4. Modalités en cas d'annulation ou de report

Dans le cadre du webinaire, le nombre de places étant limité, tout participant ne pouvant honorer son inscription est prié de le signaler au mail suivant : unaplformation@unapl.fr.

L'ONIFF PL se réserve le droit d'annuler ou reporter le webinaire si l'effectif d'inscrits est inférieur à 20 personnes. En cas de report, les participants déjà préinscrits ou inscrits seront informés.

Art. 5. Quelles conditions pour obtenir une attestation de présence et les supports pédagogiques ?

Les participants s'engagent à rester connectés le temps que dure le webinaire. Les temps de connexion des participants font l'objet d'un enregistrement par l'opérateur de diffusion, ces temps de diffusion font ensuite l'objet d'une évaluation interne du webinaire. Si un participant devait quitter le webinaire avant la fin, il ne serait pas contacté par l'ONIFF PL pour justifier de sa déconnexion.

Pour pouvoir bénéficier d'une attestation de présence (de connexion) ainsi que de l'envoi des supports de formation, le participant s'engage à rester connecté au moins 2h45 sur les 3h. Dans le cas contraire, l'ONIFF PL/UNAPL Formation se réserve le droit de ne pas envoyer ces éléments.

Pour toute réclamation, un formulaire de réclamation est à votre disposition par simple demande par mail à unaplformation@unapl.fr.

Règlement intérieur Webinaires

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De se connecter aux formations en état d'ébriété ;
- De modifier les supports de formation ;
- De tenir, via les supports de discussion (tchat) des propos répréhensibles par loi (à caractère raciste, sexiste, homophobe, violent, discriminant ou tout type de propos violent) ;
- De tenter de perturber la connexion du webinaire.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme ;
- Déconnexion définitive de la formation.

Article 4 :

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire.